

Gérard FRANCOIS
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Christophe DUPIT
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes

Marc REGNOUX
Expert-Comptable
Commissaire aux comptes



LIGUE NATIONALE FRANCAISE

CONTRE LE CANCER

Comité Départemental de l'Allier

22, Passage d'Allier

03000 MOULINS

N° SIRET : 334 297 751 00045 APE : 9499 Z

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2023

DQ 301 – V1 – 31/03/2020



AUVERCO MOULINS (Siège social)

3 rue de Bad Vilbel,
BP 341, 03003 MOULINS CEDEX
04 70 44 44 40
contact@auverco.com



AUVERCO RIOM

Espace Mozac, rte de Volvic,
BP 30142, 63203 RIOM CEDEX
04 73 63 15 36
contacter@auverco.com



AUVERCO CLERMONT-FERRAND

18 rue Antoine Menat,
CS 39901, 63038 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
04 73 30 81 11
contact@auverco.com



SOMMAIRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS**
- II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS**
- III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES**
- IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS**
- V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

A mesdames et messieurs les Membres,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Opinion

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans les notes 2.2.1, 3.2.2, 4.1 à 4.5, 4.7 et 5.2.1 de l'annexe des comptes annuels concernant les dérogations (cotisations des Comités Départementaux), les fonds dédiés, le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD), le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public (CER) et les informations relatives aux bénévoles.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Au cas particulier, les appréciations indiquées ci-dessus appellent de notre part les commentaires particuliers suivants :

- La dérogation au plan comptable, explicitée en note 2.2 de l'annexe des comptes annuels,
- Le tableau de variation des fonds dédiés, présenté en note 3.2.2 de l'annexe des comptes annuels,
- Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour engagements de retraite et avantages assimilés, présentées en note 3.2.3.2 de l'annexe des comptes annuels,
- Présentation du CROD (compte de résultat par origine et destination) en notes 4.1 à 4.5 de l'annexe des comptes annuels, et notamment la note 4.4 relative aux contributions volontaires en nature,
- Présentation du CER (compte d'emploi des ressources collectées auprès du public) en note 4.7 de l'annexe des comptes annuels
- Les informations relatives aux bénévoles, présentées en note 5.2.1 de l'annexe des comptes annuels.

III – VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous soulignons tout particulièrement les informations fournies dans le rapport financier du trésorier, informations qui précisent la traduction comptable des opérations réalisées sur l'exercice.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels.

IV – RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne, qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent de fraudes.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation, et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de l'association en date du 19 Mars 2024.

V – RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Moulins, le 21 Mars 2024

Christophe DUPIT

Signé électroniquement le 24/04/2024 par
Christophe Dupit



Associé
Commissaire aux Comptes
Membre de la Cie Régionale
de Lyon - Riom



ANNEXES

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2023	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2022
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 342.40	(17 741.73)	8 600.67	12 439.89
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	26 342.40	(17 741.73)	8 600.67	12 439.89
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	51 068.00		51 068.00	51 268.00
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés	51 068.00		51 068.00	50 068.00
Prêts				
Autres immobilisations financières				1 200.00
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	77 410.40	(17 741.73)	59 668.67	63 707.89

STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	39 469.27		39 469.27	36 381.45
Créances clients, usagers et comptes rattachés	2 294.00		2 294.00	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	37 175.27		37 175.27	36 381.45
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	2 079 830.76		2 079 830.76	1 816 785.58
Valeurs mobilières de placement	500 000.00		500 000.00	500 000.00
Disponibilités	1 579 830.76		1 579 830.76	1 316 785.58
Charges constatées d'avance	619.97		619.97	897.79
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	2 119 920.00		2 119 920.00	1 854 064.82

Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				

TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	2 197 330.40	(17 741.73)	2 179 588.67	1 917 772.71
--------------------------------------	---------------------	--------------------	---------------------	---------------------

ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF		Exercice au 31/12/2023	Exercice au 31/12/2022
Fonds propres sans droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Fonds propres avec droit reprise			
Fonds propres statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Ecarts de réévaluation			
Réserves		1 091 261.84	922 881.68
Réserves statutaires ou contractuelles		363 761.16	363 761.16
Réserves pour projet de l'entité		727 500.68	559 120.52
Autres réserves			
Report à nouveau			
Excédent ou déficit de l'exercice		430 345.49	168 380.16
Situation nette (sous total)		1 521 607.33	1 091 261.84
Fonds propres consommables			
Fonds propres consommables			
Fonds associatifs résultat /contrôle de tiers financeurs			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
FONDS PROPRES - TOTAL I		1 521 607.33	1 091 261.84
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés		482 424.82	584 131.91
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II		482 424.82	584 131.91
Provisions pour risques			
Provisions pour charges		3 121.00	2 769.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		3 121.00	2 769.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers			
AVANCES et ACOMPTEs sur COMMANDES EN COURS			
DETTEs		172 435.52	239 609.96
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		29 072.56	24 981.02
Dettes des legs et donations			
Dettes sociales		7 573.23	7 512.93
Dettes fiscales		2 989.00	359.00
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		132 800.73	206 757.01
Legs et donations en cours de réalisation			
Produits constatés d'avance			
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV		172 435.52	239 609.96
Ecarts de conversion passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		2 179 588.67	1 917 772.71

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	17 192.00	17 328.00	(136.00)	-0.78 %
Ventes de biens et services	14 700.72	1 925.00	12 775.72	
Ventes de biens	11 334.22	1 901.00	9 433.22	
. dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	3 366.50	24.00	3 342.50	
. dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	3 635.00	2 515.00	1 120.00	44.53 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	198 530.12	208 232.24	(9 702.12)	-4.66 %
Dons manuels	197 530.12	206 232.24	(8 702.12)	-4.22 %
Mécénats	1 000.00	2 000.00	(1 000.00)	-50.00 %
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	423 181.64	246 750.16	176 431.48	71.50 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	760.74	8 770.97	(8 010.23)	-91.33 %
Utilisations des fonds dédiés	101 899.81	77 988.17	23 911.64	30.66 %
Autres produits		0.83	(0.83)	
PRODUITS D'EXPLOITATION	759 900.03	563 510.37	196 389.66	34.85 %
Achats de marchandises	3 915.17	3 563.27	351.90	9.88 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	101 117.11	87 364.75	13 752.36	15.74 %
Aides financières	171 363.86	241 663.12	(70 299.26)	-29.09 %
Impôts, taxes et versements assimilés	271.50	566.00	(294.50)	-52.03 %
Salaires et traitements	38 440.74	39 222.31	(781.57)	-1.99 %
Charges sociales	9 615.79	7 862.75	1 753.04	22.30 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	4 191.22	3 082.17	1 109.05	35.98 %
Reportes en fonds dédiés	192.72		192.72	
Autres charges	15 554.30	15 112.90	441.40	2.92 %
CHARGES D'EXPLOITATION	344 662.41	398 437.27	(53 774.86)	-13.50 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	415 237.62	165 073.10	250 164.52	
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	14 748.84	1 802.35	12 946.49	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	14 748.84	1 802.35	12 946.49	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	14 748.84	1 802.35	12 946.49	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2023	31/12/2022	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	429 986.46	166 875.45	263 111.01	
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char	3 265.03	1 785.61	1 479.42	82.85 %
PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 265.03	1 785.61	1 479.42	82.85 %
Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		98.90	(98.90)	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		98.90	(98.90)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 265.03	1 686.71	1 578.32	93.57 %
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	2 906.00	182.00	2 724.00	
TOTAL DES PRODUITS	777 913.90	567 098.33	210 815.57	37.17 %
TOTAL DES CHARGES	347 568.41	398 718.17	(51 149.76)	-12.83 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	430 345.49	168 380.16	261 965.33	
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat		427.50	(427.50)	
	36 052.13	31 639.60	4 412.53	13.95 %
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	36 052.13	32 067.10	3 985.03	12.43 %
Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole		427.50	(427.50)	
	36 052.13	31 639.60	4 412.53	13.95 %
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	36 052.13	32 067.10	3 985.03	12.43 %
NON AFFECTÉS				



COMITE DE L'ALLIER

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

CLOS AU 31/12/2023

TABLE DES MATIERES

1.	PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION	& DES FAITS CARACTÉRISTIQUES
	DE L'EXERCICE.....	3
1.1	OBJET SOCIAL.....	4
1.2	NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES.....	4
1.3	ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE.....	5
2.	PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES	6
2.1	PRINCIPES GÉNÉRAUX	6
2.1.1	<i>Préambule.....</i>	6
2.1.2	<i>Cadre légal de référence</i>	6
2.2	DÉROGATIONS.....	6
2.2.1	<i>Cotisation des Comités Départementaux.....</i>	6
3.	INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN	7
3.1	NOTES SUR LE BILAN ACTIF	7
3.1.1	<i>Principes généraux.....</i>	7
3.1.2	<i>État de l'actif immobilisé (brut)</i>	7
3.1.2.1	<i>Détail des colonnes « B et C ».....</i>	7
3.1.3	<i>Amortissements de l'actif immobilisé</i>	8
3.1.4	<i>Méthode et durées d'amortissements</i>	9
3.1.5	<i>Tableau de variation des immobilisations financières</i>	9
3.1.6	<i>Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023 NEANT</i>	9
3.1.7	<i>Stocks.....</i>	10
3.1.1	<i>Etat des échéances des créances</i>	10
3.1.2	<i>Tableaux des dépréciations.....</i>	10
3.1.3	<i>Disponibilités.....</i>	11
3.1.4	<i>Produits à recevoir par postes du bilan.....</i>	11
3.1.5	<i>Charges constatées d'avance.....</i>	11
3.2	NOTES SUR LE BILAN PASSIF	12
3.2.1	<i>Tableau de variation des fonds propres</i>	12
3.2.2	<i>Fonds dédiés.....</i>	13
3.2.3	<i>Provisions pour risques et charges.....</i>	14
3.2.3.1	<i>Tableau de variation</i>	14
3.2.3.2	<i>Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés.....</i>	14
3.2.4	<i>Dettes.....</i>	14
3.2.4.1	<i>Etat des échéances</i>	14
3.2.4.2	<i>Détail des dettes fiscales et sociales.....</i>	15
3.2.5	<i>Charges à payer par postes du bilan.....</i>	16
3.3	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN NEANT	16
4.	INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	17
4.1	COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)	17
4.2	PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	19
4.2.1	<i>Produits liés à la générosité du public.....</i>	19
4.2.1.1	<i>Cotisations sans contrepartie</i>	19
4.2.1.2	<i>Dons manuels et dons étrangers</i>	19
4.2.1.3	<i>Mécénat.....</i>	20
4.2.1.4	<i>Autres produits liés à la générosité du public.....</i>	20
4.2.2	<i>Produits non liés à la générosité du public.....</i>	20
4.2.2.1	<i>Parrainage des entreprises</i>	20
4.2.2.2	<i>Contributions financières sans contrepartie.....</i>	21
4.2.2.3	<i>Autres produits non liés à la générosité du public.....</i>	21
4.2.3	<i>Subventions et autres concours publics</i>	21
4.2.4	<i>Reprises sur provisions et dépréciations NEANT</i>	22
4.2.5	<i>Utilisation des fonds dédiés</i>	22
4.3	CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION.....	22

4.3.1	<i>Modalités de répartition des charges</i>	22
4.3.2	<i>Missions sociales</i>	24
4.3.3	<i>Frais de recherche de fonds</i>	24
4.3.3.1	Frais d'appel à la générosité du public	24
4.3.3.2	Frais de recherches des autres ressources	24
4.3.4	<i>Frais de fonctionnement</i>	25
4.3.5	<i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	25
4.3.6	<i>Reports en fonds dédiés de l'exercice</i>	25
4.4	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD	25
4.4.1	<i>Principes généraux</i>	25
4.4.2	<i>Principes de valorisation</i>	26
4.5	TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD	27
4.6	AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	28
4.6.1	<i>Honoraires des commissaires-aux-comptes</i>	28
4.6.2	<i>Charges et produits exceptionnels</i>	28
4.7	COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)	29
4.7.1	<i>Compte d'Emploi des Ressources (CER)</i>	29
4.7.2	<i>Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public</i>	31
4.7.3	<i>Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public</i>	31
5.	AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE	32
5.1	INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NEANT	32
5.2	AUTRES INFORMATIONS	32
5.2.1	<i>Informations relatives aux bénévoles</i>	32
5.2.2	<i>Informations relatives au personnel salarié</i>	33
5.2.3	<i>Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice</i>	33
5.2.4	<i>Certification du nombre d'adhérents</i>	33

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES REALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;
- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

NEANT

—

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2023 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est calculée sur les ressources de l'exercice précédent.

Cette disposition a été adoptée pour les raisons suivantes :

- Les états financiers des Comités doivent être remontés au Siège National avant le 31 mars ;
- Le Siège National doit lui-même établir ses comptes annuels pour le 28 février.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

L'association a mis en œuvre la comptabilisation des immobilisations par composants.

- Les coûts significatifs de remplacement ou de renouvellement d'un composant ou d'un élément d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés comme l'acquisition d'un actif séparé et la valeur nette comptable du composant remplacé ou renouvelé est comptabilisée en charges.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur, fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement ;
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	26 342,40	0,00	0,00	26 342,40
Immobilisations financières	51 268,00	2 800,00	3 000,00	51 068,00
Total	77 610,40	2 800,00	3 000,00	77 410,40

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0,00	0,00
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	2 800,00	3 000,00
→ ... Souscriptions parts sociales	1 000,00	
→ ... Cautions salles	1 800,00	
→ ... Retour cautions salles		3 000,00
Total	2 800,00	3 000,00

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort.Immobilisations incorporelles				
Amort.Immobilisations corporelles	13 902,51	3 839,22		17 741,73
Amort.Immobilisations financières				
Total	13 902,51	3 839,22	0,00	17 741,73

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
Matériel de Bureau	3 ans
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
Matériel Informatique	3 ans
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	50 068,00	1 000,00	0,00	51 068,00
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 200,00	1 800,00	3 000,00	0,00
Total	51 268,00	2 800,00	3 000,00	51 068,00

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2023 NEANT

Rubriques	Montant soucript	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé → Autres immobilisations financières			
Actif circulant et charges d'avance → Créances clients et comptes rattachés	2 294,00	2 294,00	
→ Autres Créances	37 175,27	37 175,27	
→ Créances reçues par legs ou donations			
→ Charges constatées d'avance	619,97	619,97	
Total	40 089,24	40 089,24	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières	500 000,00	500 000,00			
Total	500 000,00	500 000,00	0,00	0,00	0,00

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2023	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	787 018,35	
Livrets et comptes épargne	792 812,41	
Comptes à terme		
Total	1 579 830,76	0,00

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Fournisseurs débiteurs	326,52	
→ Vichy Habitat	326,52	
Créances clients et comptes rattachés	2 294,00	
→ Siège national	2 294,00	
<i>Créances par legs ou donation en cours de réalisation</i>		
Autres créances	36 848,75	36 381,45
→ Legs à recevoir du siège national	3 600,00	
→ Dons à recevoir		3 131,00
→ Dons à recevoir du siège national	11 446,30	14 727,83
→ Prélèvements automatiques	1 530,62	1 476,62
→ Autres produits à recevoir du siège national	3 225,83	
→ Subvention ARS	17 046,00	17 046,00
Disponibilités	1 579 830,76	1 316 785,58
Total	1 619 300,03	1 353 167,03

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
... Assurance Matmut	380,98	369,39
... Grenke	208,80	180,00
... Orange	30,19	30,19
... Vichy Habitat		318,21
Total	619,97	897,79

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2023	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2023
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires								
→ Fonds de réserve générale								
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	922 881,68	168 380,16						1 091 261,84
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	168 380,16	-168 380,16		430 345,49				430 345,49
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	1 091 261,84	0,00	0,00	430 345,49	0,00	0,00	0,00	1 521 607,33

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Variation des fonds dédiés issus de :	Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	Année	Montant				
Subventions d'exploitation :		68 533,00	55 817,96	0,00	3 117,46	52 700,50
→ ... Subvention Macif AG nationale	2020	350,00	350,00		350,00	0,00
→ ... Subvention ARS parcours soins post cancer	2021	68 183,00	55 467,96		2 767,46	52 700,50
Ressources liées à la Générosité du Public :		656 353,96	525 286,15	192,72	97 800,00	427 678,87
→ ... Manifestations Crédit Agricole "On se Ligue"	2019	28 712,54	27 837,45		0,00	27 837,45
Sous-Total "Dons"		28 712,54	27 837,45	0,00	0,00	27 837,45
→						
→ ... Legs Mme CARLO recherche	2020	224 424,55	94 424,55		94 424,55	0,00
→ ... Legs Mme CARLO recherche	2021	403 024,15	403 024,15		3 375,45	399 648,70
→ ... Legs Mr GAILLARD recherche	2023	192,72	0,00	192,72		192,72
Sous-Total "Legs"		627 641,42	497 448,70	192,72	97 800,00	399 841,42
Contributions financières d'autres organismes		8 000,00	3 027,80	0,00	982,35	2 045,45
→ ... Subvention CNAM espaces sans tabac	2019	8 000,00	3 027,80		982,35	2 045,45
→ ...						
Total		732 886,96	584 131,91	192,72	101 899,81	482 424,82

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques → Provisions pour litiges → Autres provisions pour risques				
Provisions pour charges → Provisions pour charges sur legs ou donations → Provisions pour entretien des tombes sur legs → Provisions pour indemnités de départ en retraite	2 769,00	352,00		3 121,00
Total	2 769,00	352,00	0,00	3 121,00

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 64 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit : → à 1 an au maximum à l'origine → à plus de 1 an à l'origine				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 072,56	29 072,56		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	10 562,23	10 562,23		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	132 800,73	132 800,73		
Produits constatés d'avance				
Total	172 435,52	172 435,52	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes fiscales :	2 906,00	182,00
→ Impôt sur les sociétés	2 906,00	182,00
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	7 656,23	7 689,93
→ Urssaf/ Pôle emploi	1 615,00	1 593,00
→ Caisse de retraite	1 397,03	1 388,88
→ Caisse de prévoyance	503,10	490,32
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer	134,00	134,00
→ Dettes congés à payer	3 189,36	3 245,94
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	734,74	660,79
→ Prélèvement à la source	83,00	177,00
Total	10 562,23	7 871,93

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2023	EXERCICE 2022
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	29 072,56	24 981,02
→ FNP - Factures non parvenues	16 113,44	17 422,39
... Siège national	14 411,87	16 281,09
... Gestion Conseil	808,80	926,40
... J.Grimard	135,00	
... La Poste	431,25	214,90
... Vichy Habitat	326,52	
→ Fournisseurs	12 959,12	7 558,63
... Amallis	98,96	315,48
... ADMR		110,94
... Siège national	7 981,73	1 901,02
... ASSAP	78,30	
... F.Blois	270,00	
... CCASM	66,40	
... Comité de la Corrèze	1 063,29	900,59
... Comité de la Loire	737,91	652,80
... Comité du Puy de Dôme	1 698,77	2 598,42
... EPGV		45,00
... Boulangerie Le Paluet	30,00	
... Copy Class		180,00
... 2G Pub	234,00	
... Val de CHER		67,67
... Grenke	208,80	
... Mme Laffin	22,50	
... Matmut	380,98	369,39
... Onet	87,48	82,99
... Vichy Habitat		318,21
... Nord Bocage		16,12
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	0,00	0,00
Dettes des legs et donations :	0,00	0,00
Autres dettes :	132 800,73	206 757,01
... Frais des bénévoles	94,14	
... Recherche régionale	95 300,00	111 800,00
... Recherche nationale	16 580,86	87 711,81
... Subventions accordées	15 155,73	1 829,50
... Provision CAC	5 670,00	5 400,00
... Frais bancaires		15,70
Total	161 873,29	231 738,03

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN NEANT

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

 003 - COMITÉ DE L'ALLIER	Décembre 2023		Décembre 2022	
	RESSOURCES	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-651 670,67	-651 670,67	-444 141,29	-444 141,29
1.1 Cotisations sans contrepartie	-17 192,00	-17 192,00	-17 328,00	-17 328,00
1.2 Dons, legs et mécénat	-198 530,12	-198 530,12	-208 232,24	-208 232,24
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	-435 948,55	-435 948,55	-218 581,05	-218 581,05
2. PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-20 708,42		-42 453,87	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	-16 682,65		-31 896,46	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	-4 025,77		-10 557,41	
3. SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	-3 635,00		-2 515,00	
4. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS				
5. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTÉRIEURS	-101 899,81	-97 800,00	-77 988,17	-65 875,09
TOTAL	-777 913,90	-749 470,67	-567 098,33	-510 016,38

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	-36 052,13	-36 052,13	-32 067,10	-32 067,10
Bénévolat	-36 052,13	-36 052,13	-31 639,60	-31 639,60
Prestations en nature				
Dons en nature			-427,50	-427,50
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC				
3. CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	-36 052,13	-36 052,13	-32 067,10	-32 067,10

LA LIQUE CONTRE LE CANCER	003 - COMITÉ DE L'ALLIER		Décembre 2023		Décembre 2022	
	EMPLOIS		TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES		215 841,72	199 253,38	288 292,33	273 089,87	
1.1 Réalisées en France		215 841,72	199 253,38	288 292,33	273 089,87	
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme		58 826,97	55 544,33	55 483,24	40 280,78	
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France		157 014,75	143 709,05	232 809,09	232 809,09	
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		59 292,57	59 292,57	56 524,97	56 468,97	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		59 292,57	59 292,57	56 524,97	56 468,97	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		68 983,40	65 801,66	53 468,87	43 719,18	
3.1 Frais d'information et de communication		14 878,47	14 461,73	16 270,43	7 635,47	
3.2 Frais de fonctionnement		51 791,92	49 026,92	35 108,03	34 092,20	
3.3 Autres charges		2 313,01	2 313,01	2 090,41	1 991,51	
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		352,00	352,00	250,00	250,00	
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		2 906,00		182,00		
6. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		192,72	192,72			
TOTAL CHARGES		347 568,41	324 892,33	398 718,17	373 528,02	
EXCÉDENT OU DÉFICIT		430 345,49		168 380,16		

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Décembre 2023		Décembre 2022	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION				
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			427,50	427,50
Réalisées en France			427,50	427,50
Réalisées à l'étranger				
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	23 653,73	23 653,73	28 286,40	28 286,40
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	12 398,40	12 398,40	3 353,20	3 353,20
TOTAL	36 052,13	36 052,13	32 067,10	32 067,10

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels et dons étrangers

NEANT

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que la Ligue doit établir en application de l'article N°2022-04 du 30 juin 2022 est mise à la disposition du public au siège du Comité

4.2.1.3 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.4 Autres produits liés à la générosité du public

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes	406 498,99	214 853,70
→ ... Quotes parts de générosité reçues d'autres entités	406 498,99	214 853,70
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :	29 449,56	3 727,35
→ ... Ventes	11 334,22	1 901,00
→ ... Prestations et autres ventes	3 366,50	
→ ... Autres produits affectés aux missions sociales		24,00
→ ... Produits financiers	14 748,84	1 802,35
Total	435 948,55	218 581,05

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes de marchandises ou de prestations de services		
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Transfert de charges	760,74	8 770,97
→ Produits exceptionnels	3 265,03	1 785,61
→ Autres produits d'activité annexes et prestations		0,83
Total	4 025,77	10 557,41

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations NEANT

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation	3 117,46	11 147,08
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	982,35	966,00
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	97 800,00	65 875,09
Total	101 899,81	77 988,17

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance
Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des couts indirects est définie de la façon suivante :

SALAIRES :

MME DEPRET	5900	50 %
	4100	25 %
	A800	25 %

CHARGES STRUCTURE :

Du 01/01/23 au 31/12/23	MOULINS	50 %	5900
		25 %	4100
		25 %	A800

Et garde un caractère permanent.

Cette méthodologie a été validé par le conseil d'administration en date du 18 septembre 2017

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer	4 047,01	3 945,81	2 597,35	10 590,17
Assurance	406,97	205,34	1 777,67	2 389,98
Electricité et eau	771,70	1 543,34	771,70	3 086,74
Téléphone	739,63	375,48	187,75	1 302,86
Affranchissement		11 187,89	5 807,79	16 995,68
Fournitures	826,01	864,65	2 069,34	3 760,00
Entretien sur biens immobiliers	131,24	262,40	131,24	524,88
Charges locatives	1 050,49	286,50	143,25	1 480,24
Cotisation statutaire	8 399,32	2 955,32	4 199,66	15 554,30
Total	16 372,37	21 626,73	17 685,75	55 684,85

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondant, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Actions pour les malades	8 294,89	7 928,06
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs	16 589,38	15 855,86
Frais de fonctionnement (dont communication)	23 306,26	23 435,14
Total	48 190,53	47 219,06

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2023	2022
Actions pour les malades	43 244,43	39 627,69
Actions d'information, prévention, dépistage	8 844,48	8 376,06
Actions de formation	155,54	151,13
Actions de recherche	6 053,97	6 874,97
Actions autres	528,55	453,39
Total	58 826,97	55 483,24
Versement à d'autres organismes	2023	2022
Actions pour les malades	23 120,00	24 900,00
Actions d'information, prévention, dépistage	13 305,70	
Actions de formation		
Actions de recherche	120 589,05	207 909,09
Actions autres		
Total	157 014,75	232 809,09

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;
- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2023	2022
Frais d'information et de communication	14 878,47	16 270,43
Frais de gestion :		
... Frais de gestion	47 458,26	30 632,55
... Formation administrative	134,00	287,00
... Impôts et taxes		108,00
... Cotisation statutaire	4 199,66	4 080,48
... Charges financières	290,45	107,56
... Dotation aux amortissements	2 022,56	1 883,95
... Charges exceptionnelles		98,90
Total	68 983,40	53 468,87

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2023	Exercice 2022
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés		
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés	192,72	
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	192,72	0,00

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2023	2022
Bénévolat	SMIC x 1,5	36 052,13	31 639,60
Prestation	Tarif négocié		427,50
Autres (à préciser)			
Total		36 052,13	32 067,10

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	110,43				3 804,74						3 915,17
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	25 856,56				35 805,63		39 454,92				101 117,11
Aides financières	14 349,11	157 014,75									171 363,86
Impôts, taxes et versement assimilés					137,50		134,00				271,50
Salaires et traitements	6 770,73				13 541,48		18 128,53				38 440,74
Charges sociales	1 524,16				3 047,90		5 043,73				9 615,79
Dotations aux amortissements et dépréciations	1 816,66						2 022,56				3 839,22
Dotations aux provisions								352,00			352,00
Reports en fonds dédiés									192,72		192,72
Autres charges	8 399,32				2 955,32		4 199,66				15 554,30
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats										2 906,00	2 906,00
Impôt sur les bénéfices											
TOTAL	58 826,97	157 014,75	0,00	0,00	59 292,57	0,00	68 983,40	352,00	0,00	3 098,72	347 568,41

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole			23 653,73	12 398,40	36 052,13
TOTAL	0,00	0,00	23 653,73	12 398,40	36 052,13

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2023
Contrôle légal des comptes Autres missions	5 670,00
Total	5 670,00

4.6.2 Charges et produits exceptionnels

Rubriques	Exercice 2023
Produits exceptionnels	
→ ... Annulation subventions prestations non utilisées	320,00
→ ... Remboursement reliquat recherche	2 460,03
→ ... Regul siège national don à recevoir	485,00
Total	3 265,03
Charges exceptionnelles	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

LA LIQUE	003 - COMITÉ DE L'ALLIER	Décembre 2023	Décembre 2022
Détails	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		199 253,38	273 089,87
<i>1.1 Réalisées en France</i>		199 253,38	273 089,87
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		55 544,33	40 280,78
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		43 244,43	26 347,52
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		5 561,84	6 453,77
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		155,54	151,13
Actions de société et politique de santé		528,55	453,39
<i>Actions internationales réalisées par l'organisme</i>			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		6 053,97	6 874,97
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
<i>Autres actions</i>			
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		143 709,05	232 809,09
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		23 120,00	24 900,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et etb de recherche contre le cancer		120 589,05	207 909,09
<i>Programmes nationaux</i>		22 789,05	96 109,09
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		97 800,00	111 800,00
Mission reversement legs			
<i>Autres actions</i>			
Actions de société et politique de santé			
<i>1.2 Réalisées à l'étranger</i>			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		59 292,57	56 468,97
<i>2.1 Frais d'appel à la générosité du public</i>		59 292,57	56 468,97
Frais d'appel de dons		22 691,17	22 500,63
Frais d'appel des legs			620,40
Frais traitements des dons		28 633,00	26 522,51
Frais de traitements des legs			
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et reventes		7 968,40	6 825,43
Activités de récupérations			
<i>2.2 Frais de recherche d'autres ressources</i>			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat recherche			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		65 801,66	43 719,18
<i>3.1 Frais d'information et de communication</i>		14 461,73	7 635,47
Frais d'information et de communication externe		14 461,73	7 635,47
Frais d'information et de communication interne			
<i>3.2 Frais de fonctionnement</i>		49 026,92	34 092,20
Frais de gestion		44 693,26	29 616,72
Formation administrative		134,00	287,00
Impôts et taxes			108,00
Cotisation statutaire 10%		4 199,66	4 080,48
<i>3.3 Autres charges</i>		2 313,01	1 991,51
Charges financières		290,45	107,56
Dotations aux amortissements		2 022,56	1 883,95
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		324 347,61	373 278,02
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		352,00	250,00
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE		192,72	
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		424 578,34	136 488,36
TOTAL		749 470,67	510 016,38
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			427,50
<i>Réalisées en France</i>			427,50
<i>Réalisées à l'étranger</i>			
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS		23 653,73	28 286,40
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		12 398,40	3 353,20
TOTAL		36 052,13	32 067,10
FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		-65 875,09	
=- Utilisation		97 800,00	65 875,09
=+Report		192,72	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		-163 482,37	-65 875,09

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotations brute	Dotations à neutraliser
30/04/2019	Entre Bat-elec	2 559,45				102,38	102,38
30/04/2019	Entre Bat-plomb	657,36				26,29	26,29
02/05/2019	Acc Parfaits trav	2 879,36				191,96	191,96
23/09/2019	Home 3D mobilier	2 212,36				442,47	442,47
18/10/2019	Home 3D mobilier	3 318,53				663,70	663,70
05/12/2019	Home 3D mobilier	1 615,45				323,09	323,09
22/06/2021	MMF- buste palp	1 167,00				389,00	389,00
25/10/2021	Darty - Mat Info	694,98				231,66	231,66
04/07/2022	BN - PC	818,00				272,67	272,67
01/09/2022	Esp Med-Buste	1 188,00				396,00	396,00
03/10/2022	Univr casque VR	2 400,00				800,00	800,00
	Total	19 510,49				3 839,22	3 839,22

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN NEANT

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus	15			
Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....				
Bénévoles "administratifs"	2	13	0,01	222
Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.				
Bénévoles de terrain	13	2 074	1,3	35 830
Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions... Organisation de manifestations Communication, démarches auprès des médias Ventes au profit du CD Collecte de matériels (cartouches, téléphones...) Quête sur la voie publique ou à domicile Démarches auprès des notaires, des entreprises... Autres.				
Total	30	2 086	1	36 052

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=17,28 € (nbre heure équivalent temps plein x 17,28 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps(1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	2 573	1,41
Total	2	2 573	1

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements	Frais de transport et hébergement	12 819
6257 - Réceptions	Restauration	815
...	...	
...	...	
...	...	
	Total	13 634

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 2149 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.